



## Quelle démocratie ?

« Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent... ».

Un proverbe (ou ses diverses variantes) qui décrit plutôt fidèlement le contexte politique auquel nous sommes confronté.e.s depuis bien des années.

Conventions citoyennes, grand débat, (pseudo) dialogue social.....et plus récemment les « rencontres de Saint-Denis » avec les responsables des partis politiques.....Emmanuel Macron et ses gouvernements ont beaucoup gesticulé pour donner l'illusion d'une démocratie vivante. Mais, depuis son accès au pouvoir, en réduisant le rôle des organisations syndicales ou en contournant l'avis des élus locaux, il a continué de décider seul des orientations pour notre nation et ses citoyens, suivi par ses « apôtres ». Y compris, quand ça l'arrange, en contredisant ses propos de candidat présidentiel.

Ce fut notamment le cas (mais pas que) pour sa réforme des retraites, en limitant au maximum le rôle des instances démocratiquement élues et en utilisant tous les arcanes de la Constitution pour éviter d'être mis en minorité sur le sujet concerné. Certes, l'attitude d'une partie de l'Assemblée Nationale n'a pas aidé à l'expression démocratique de cette institution ni à la clarté des débats. Mais en fin de compte, une loi majeure qui est promulguée alors qu'elle n'a jamais été votée par la « représentation nationale » et qu'elle est rejetée par une large majorité selon les nombreux sondages spécifiques.

Face aux difficultés et à la grogne, le gouvernement et les soutiens de la majorité présidentielle, sous couvert de démocratie, semblent vouloir relancer une politique du référendum. Voire du « préférendum » ?. Le référendum, on connaît. Selon les cas, à l'initiative du seul Président de la République ou conjointement avec le Parlement, il demande par le vote une réponse citoyenne précise à une question plus ou moins complexe. L'expérience montre que nombre d'électeurs ne s'expriment pas forcément sur la question posée mais plutôt en fonction de celui qui la pose, et que le résultat de ce vote n'est pas forcément respecté par le pouvoir (traité européen du 29 mai 2005). Quant au « référendum d'initiative partagée » autorisé depuis 2008, il n'a jamais été utilisé ; refusé cette année à l'occasion de la récente réforme des retraites, il sera peut-être activé sur ce même sujet en 2024. A suivre.

Et le « préférendum » ? Il pourrait s'agir d'une consultation électorale concernant simultanément divers thèmes pas forcément cohérents entre eux, permettant des opinions plus ou moins précises (pas exclusivement oui ou non). Une sorte de fourre-tout duquel il risque d'être difficile de tirer des conclusions concrètes.....Mais il aurait certainement l'avantage pour ses initiateurs d'éviter un camouflet et de devoir reconnaître une éventuelle défaite.

Selon Claude Roy (journaliste, essayiste et écrivain) : « *Le mal, ce n'est pas de ne pas tenir ses promesses, c'est d'abord d'avoir fait des promesses impossibles à tenir* ». Il est vrai qu'un peu plus de culture politique dans l'électorat, un peu moins de politique « spectacle » devant les caméras des chaînes d'info en continue ou sur les réseaux sociaux, pourraient permettre des propositions électorales plus cohérentes, donc mieux analysées et comprises au moment des choix. Optimisme béat ! ?

Jean-Louis GIRBAL, le 29 septembre 2023

N° 21 Octobre 2023

### SOMMAIRE

#### Actualité

Trois repas par jour ? P 2

#### Santé

L'ARS a publié son Cadre d'Orientation Stratégique 2023-2028. P 3

#### Santé

L'état des lieux de la région Occitanie aux plans démographie et offre de soins. P 4

#### Consommation

Focus sur le marché de l'occasion.

#### Société

Faut qu'il crache P 5

#### Vie de l'UNSA

Vers l'unité ?  
Les valeurs de l'UNSA, plus que jamais d'actualité. P 6

#### Actualité

Les retraités de la SNCF élisent leurs représentants à la CPR.  
Les nouveaux minima de pension. P 7

#### Billet d'humeur

Sous le signe de l'abaya ! P 8



# Actualité Trois repas par jour ?

*Début septembre, les associations caritatives, les Restos du cœur et le Secours Populaire, ont donné des signaux forts d'une détresse alimentaire croissante chez nos concitoyens. La raison, une inflation à un niveau que les moins de quarante ans n'avaient jamais connu. 4.8% sur un an, mais 11% sur les seuls produits alimentaires.*

## Une pauvreté croissante

Le PDG de Carrefour, Alexandre Bompard, signalait même un « Tsunami de déconsommation ».

L'Etat a renfloué d'urgence les caisses des Restos du cœur, à hauteur de 15 millions d'euros, du Secours Populaire, pour 6 millions d'euros. La famille Arnault, première fortune mondiale, s'est fendue d'une obole de 10 millions. Mais ces mesures de charité ne constituent en rien une réponse pour réduire la pauvreté structurelle d'une partie de la population. C'est d'autre chose dont nous avons besoin : une revalorisation importante des salaires, des pensions, des prestations sociales, pour compenser l'inflation subie depuis deux ans. En 2023, un Français sur trois peine à s'assurer trois repas par jour. L'INSEE nous assure le que 9.2 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté.

## 220 000 retraités pauvres en Occitanie

En région Occitanie, ils sont plus de 1 million (16.8%) de la population dans cette situation. Parmi eux, 220 000 retraités. L'observateur nous dira, que statistiquement la pauvreté est moindre en pourcentage chez les retraités que dans l'ensemble de la population. C'est vrai mais nous n'avons rien à faire de cette compétition de la misère. 220 000 retraités contraints de compter les dernières pièces dans leur porte-monnaie, en attendant l'échéance de leur pension, c'est 220 000 de trop. D'autant que pour eux il n'existe guère de perspective d'échapper un jour à cette détresse.

## Agir pour le pouvoir d'achat

*Dans le cadre de l'intersyndicale, avec les actifs de l'UNSA, l'UNSA Retraités appelle à une journée de mobilisations et de manifestation le vendredi 13 octobre 2023 contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires, des pensions, pour l'égalité femme-homme.*

*Avec les actifs, nous porterons la revendication d'une fiscalité plus juste pour une meilleure répartition des richesses.*

*Avec les actifs, dans le cadre d'une journée d'action européenne, à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), nous appelons les retraités à agir pour le refus de la misère.*

## La pauvreté en chiffres

### En France :

9.2 millions de pauvres, dont 1.5 millions de retraités.

### En Occitanie :

1 million de pauvres dont 220 000 retraités.

### Le seuil de pauvreté, c'est 60% du revenu médian, soit :

1128 euros pour une personne seule.

1692 euros pour un couple sans enfants.

### Le revenu maximum d'un bénéficiaire de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées), c'est :

961 euros pour une personne seule.

1492 euros pour un couple.

### Ce qu'il faudrait pour sortir de la misère selon le Baromètre du Secours Populaire (Seuil de pauvreté subjectif), ce serait :

1377 euros pour une personne seule soit 99.5% du SMIC

**13 OCTOBRE 2023**

**MOBILISATION INTERSYNDICALE**

Logos: Cfdt, cgt, FO, CFE-CGC, cftc, UN, F.S.U., Solidaires, UNEF, M4, FAGE, FIDL, MNL.

**RDV DANS toutes les villes de France**

13/10/2023

**POUR**

1. augmenter les salaires et le point d'indice
2. revaloriser les retraites, les minima sociaux et les bourses d'études
3. l'égalité entre les femmes et les hommes
4. un meilleur partage des richesses
5. conditionner les aides publiques données aux entreprises
6. réinvestir dans les services publics dans tous les territoires
7. une assurance chômage plus protectrice
8. une transition écologique socialement juste

**CONTRE**

9. la réforme des retraites 2023
10. l'austérité en France comme en Europe

## L'ARS a publié son Cadre d'Orientation Stratégique

*L'ARS (Agence Régionale de Santé) a publié cet été son Cadre d'Orientation Stratégique pour les cinq ans à venir. Ce document qui définit les grands axes retenus pour la politique de santé en région, est décliné dans chaque département sous la forme de d'un Schéma Territorial de Santé, décliné sous forme d'objectifs et d'actions à mettre en œuvre « en pratique » ... Les CDCA, dont une bonne partie sont renouvelés ou en passe de l'être, vont avoir à fournir un avis sur le Schéma Territorial de Santé qui les concerne.*

Démarche originale, et démocratique, on ne s'en plaindra pas, le Projet Régional de Santé (PRS) a été élaboré à partir des recommandations issues des travaux du Conseil National de la Refondation Occitanie sur le dossier de la santé

**Le Conseil National de la Refondation Occitanie a formulé quatre séries de propositions pour l'amélioration de la santé.**

Elles portent :

1. **Sur la prévention,**
2. **Sur la continuité et la permanence des soins,**
3. **Sur l'accès aux soins,**
4. **Sur l'attractivité des métiers de la santé.**

On ne peut que se reconnaître dans ces préoccupations.

**Pour répondre à ces propositions, l'ARS a défini six grands axes prioritaires :**

1. **La prévention et la promotion de la santé,**
2. **L'accompagnement de chacun pour lui permettre d'être acteur de sa santé,**
3. **L'accès pour tous à une prise en charge des besoins de santé sur l'ensemble des territoires.**
4. **Une meilleure coordination des acteurs de santé pour une continuité des prises en charge et des accompagnements.**
5. **Garantir la permanence, la qualité et la pertinence des prises en charge.**
6. **Soutenir l'attractivité des métiers de la santé.**

Ces six axes sont déclinés dans chaque département sous forme d'objectifs choisis à partir de l'état des besoins dressé. De ces objectifs, résultent des propositions d'actions dont les CDCA auront à juger de l'efficacité, au regard de leur connaissance du terrain.



### Le travail des militants UNSA investis dans les CDCA :

A partir d'une grille d'analyse élaborée par Jean Rodriguez, coordonnateur des CDCA pour l'UNSA Occitanie, nos militants vont pouvoir élaborer des remarques ou des propositions qui pourront enrichir l'avis formulé par leur CDCA.

Une réunion en visioconférence a été programmée pour aider chacun à s'acquitter au mieux de cette tâche militante relativement complexe.

L'UNSA est en demande d'une évaluation intermédiaire régulière de la concrétisation des engagements pris au sein de chaque département pour l'amélioration de l'offre de soin.

Même si le travail dans les CDCA peut sembler souvent ingrat, documents lourds et complexes à analyser, délais souvent limités pour le faire, les militants de l'UNSA, et parmi eux les représentants des usagers retraités dans les 1ers collèges des formations spécialisées « Personnes âgées », ont à cœur de s'acquitter de cette mission citoyenne pour la défense des droits et des intérêts des plus fragiles.

## L'état des lieux de la région Occitanie aux plans démographie et offre de soins :



### La population :

La densité de sa population est inférieure à la moyenne nationale avec 82 habitants au km<sup>2</sup> contre 106 habitants au km<sup>2</sup> pour la France métropolitaine.

Cependant sa croissance démographique est supérieure à la moyenne nationale : +0,7% entre 2013 et 2019 contre une moyenne de 0.3% pour la France sur la même période.

On estime que la population, actuellement de 6 millions d'habitants devrait avoisiner 6.9 millions d'habitants en 2050.

Mais cette population est caractérisée par une forte proportion de personnes âgées de personnes en perte d'autonomie.

Cette population est également marquée par une forte précarité avec 17% de personnes en situation de pauvreté (environ 1 million dont 220 000 personnes de plus de 60 ans).

### L'offre médicale :

La situation sanitaire de l'Occitanie est plutôt satisfaisante. Le taux de mortalité prématurée y est inférieur à la moyenne nationale :

248 pour 100 000 pour les hommes contre 258 pour 100 000 au plan national ;

122.8 pour 100 000 pour les femmes contre 123.8 pour 100 000 au plan national.

L'offre globale de services médicaux (densité régionale des professionnels de santé) est supérieure à la moyenne nationale mais mal répartie et avec une tendance à diminuer.

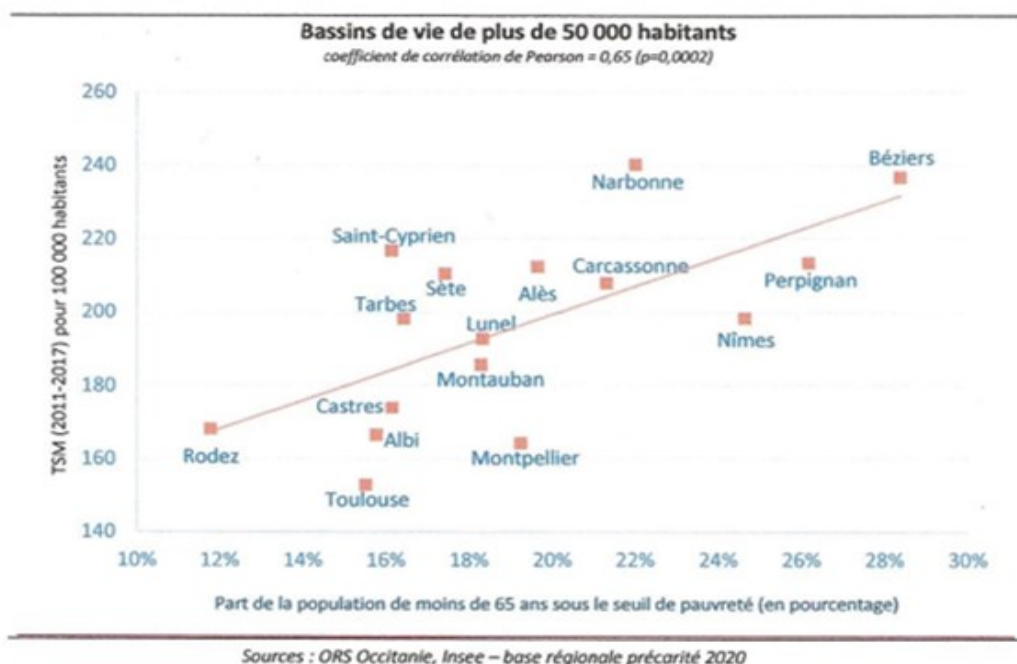
La région n'est pas épargnée par les déserts médicaux.

L'Occitanie est en retard pour ce qui concerne l'offre d'accueil pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Elle offre seulement 14 places pour 1000 habitants âgés de plus de 65 ans. Au plan national, l'offre de places en Ehpad s'élève à 24 places pour 1000 personnes de plus de 65 ans. Avec 30 places pour 1000 seniors, seul le Lot fait mieux que la moyenne nationale.

Les problèmes de santé, et de mortalité précoce sont aussi assez étroitement dépendants de la précarité.

§ Figure 1

Taux standardisés de mortalité (TSM) prématurée (mortalité avant 65 ans, 2011-2017) et part de la population de moins de 65 ans à bas revenus en 2020 dans les bassins de vie de plus de 50 000 habitants de la région Occitanie



Vêtements, livres, jouets, meubles... le marché de l'occasion a le vent en poupe. En 2022, près d'un consommateur sur deux a acheté des biens de seconde main. Constats et évolutions.



En 2013, un tiers seulement des consommateurs déclaraient acheter de l'occasion. Actuellement, avec la pression de l'inflation, selon un sondage Opinionway\*, trois Français sur quatre expliquent que les biens d'occasion les aident à continuer à consommer malgré la hausse des prix.

En outre, les consommateurs disent que les bienfaits de l'économie circulaire, à savoir la fabrication d'objets et produits neufs. La seconde vie des biens a donc un impact positif dans la réduction des déchets à traiter ou à recycler.

Les livres et les jeux vidéo restent les biens les plus achetés d'occasion devant les vêtements, le mobilier et les smartphones. D'après le ministère de la culture, en 2022, un livre sur cinq vendus en France était de seconde main.

Le marché de l'occasion devient également un concurrent qui compte dans le secteur de l'habillement. Selon une étude du cabinet CBCE, spécialisé dans le commerce transfrontalier en Europe, il va continuer à progresser jusqu'à être deux fois plus important que le marché de la fast-fashion (mode éphémère) d'ici 2030.

La moitié des consommateurs ont recours à des applications et sites Internet pour leurs achats d'occasion. On constate aussi que les brocantes et les vide-greniers attirent un nombre croissant d'acheteurs et de vendeurs. Les hypermarchés, les magasins de jouets et vêtements, les commerces de bricolage s'adaptent et proposent désormais des rayons dédiés à la seconde main.

Beaucoup d'atouts pour ce type de marché donc avec toutefois un bémol : le paradoxe de l'occasion. Ce mode de consommation associé à l'idée de sobriété peut se traduire parfois par une consommation excessive. En janvier dernier, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) appelait les consommateurs à rester raisonnables. En effet, suite à une étude, elle avait observé que cette pratique d'achat entraîne, dans presque 50 % des cas, une surconsommation de biens accumulés ou renouvelés rapidement car achetés moins chers et plus facilement revendables.

## Société

## Faut qu'ça crache !

« Faut qu'ça crache ! » On s'en souvient peut-être, cette expression triviale résumait la ligne directrice du modèle économique défini par le groupe Orpéa. Cette pratique dénoncée par Victor Castanet, dans son ouvrage « Les fossoyeurs », permettait d'engranger des profits conséquents, avec des dividendes à deux chiffres, sur le dos des résidents hébergés dans les Ehpad de cette société.



Ce modèle économique semble avoir été dupliqué sans trop de scrupules dans les crèches privées. La différence : d'un côté le modèle Orpéa affectait des personnes âgées dépendantes, de l'autre, les gestionnaires des crèches privées ont pour victimes la petite enfance. Le secteur est dominé par quatre grands groupes : Grandir (Les Petits Chaperons rouges), Babilou, La Maison Bleue et People & Baby. People & Baby s'était déjà retrouvé sous le feu des critiques en juin 2022 après la mort d'un bébé de 11 mois à Lyon.

Les similitudes : Dans les deux cas, on s'en prend à des publics particulièrement vulnérables ; dans les deux cas, on recherche le profit maximum.

Pour cela, on utilise les mêmes méthodes : suroccupation des locaux (on parle de « surbooking », comme dans les avions !), rationnement des produits d'hygiène et de soin, notamment les couches, rationnement des repas, portions très limitées voire rationnaires oubliés, personnels en nombre insuffisant, pas toujours qualifiés...

Ces deux situations appellent un questionnement : l'économie marchande est-elle la mieux qualifiée pour assurer le service à la personne, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes fragiles, grand âge ou petite enfance ? La recherche des marges bénéficiaires les plus élevées est-elle compatible avec la qualité du service ?

On se gardera de généraliser, il existe des ehpad privés et sans doute des crèches privées où la déontologie et le respect de la personne priment sur les gains. Mais chaque situation où le profit est réalisé au détriment du bien-être, de la santé et de la sécurité des usagers est intolérable... Le renforcement des contrôles doit être accru d'urgence, et des Conseils de Vie Sociale devraient être imposés dans les crèches comme ils existent dans tous les lieux accueillant des personnes fragiles.

« Faut qu'ça crache ! » Il faut en finir avec cette logique de recherche du profit maximum, qui, dans ce cas précis, donnerait plutôt envie de vomir !

Le 13 octobre, les militants de l'UNSA Retraités défilèrent au coude à coude avec les actifs de l'UNSA, avec les militants de l'intersyndicale... et avec les retraités des autres confédérations et organisations syndicales.

Forts de ce constat, les trois représentants de l'UNSA Retraités siégeant à l'Inter-UCR (la réunion nationale intersyndicale des Unions confédérales de retraités) ont proposé à leurs pairs de la CFDT, de la CGT, de FO, de la CGC et de la CFTC, présents à cette réunion, une intersyndicale des retraités à l'image de l'intersyndicale des actifs. Cela supposerait un élargissement de l'Inter-UCR à la FSU et à Solidaire, et la mise en avant des revendications qui nous rapprochent, pour faire passer au second plan les divergences qui peuvent nous diviser ...

Les confédérations affiliées au « Groupe des neuf » ont renvoyé la prise de décision à la consultation des organisations constitutives de ce groupe. La CFDT est restée muette face à cette proposition.

Rappelons que l'Inter-UCR, constituée de la CFDT, de la CGT, de FO, de la CGC, de la CFTC de l'UNSA et de la FGR-FP, devait avoir un accord unanime pour décider de son élargissement. Au regard de ce qui existe depuis un an chez les actifs, il nous semblait opportun de formuler, un mois avant l'action unitaire du 13 octobre, cette demande d'élargissement et d'unité.

Nous n'avons pas été entendus.

Dans nos départements, le contexte est plus favorable à l'unité. Dans l'Hérault, par exemple, le Groupe des 9 invite la CFDT et l'UNSA à s'associer à son action pour la revalorisation des pensions le 24 octobre.

Ne désespérons pas ! Nos appels à l'unité chez les retraités finiront par être entendus.

Claude Lassalvy, représentant de l'UNSA Retraités à l'Inter-UCR



## Les valeurs de l'UNSA, plus que jamais d'actualité

Les milliers de morts dus aux drames fréquents en Méditerranée, l'afflux massif de migrants dans quelques zones géographiques européennes, l'opposition dogmatique de certains de ces pays à participer à leur accueil et l'incapacité de l'Europe à l'organiser, le renforcement des populismes lié à ce contexte... nécessitent une prise de conscience collective pour un engagement de notre continent face à la situation, certes complexe, mais surtout dramatique. A l'approche d'un débat politique national (projet d'une 22<sup>ème</sup> loi sur l'immigration) et d'une campagne électorale pour les « européennes », rappelons les orientations de l'UNSA à ce sujet :



### Extrait de la Résolution Générale de l'UNSA lors de son congrès national de juin 2023 :

**L'UNSA rappelle son attachement indéfectible au droit d'asile, que les pouvoirs publics doivent respecter, pour toutes les personnes victimes de persécutions, notamment du fait de leur origine, de leur religion, de leur engagement citoyen, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social, de leur orientation sexuelle ou de leur genre.**

**L'UNSA réaffirme le droit à tou.tes citoyen.nes ou associations d'apporter leur aide et leur soutien aux personnes (adultes et enfants) se retrouvant, de par leur absence de statut, sans accès aux droits élémentaires de notre société : nourriture, scolarité, logement, santé, culture, circulation...**

**L'UNSA milite, aux côtés de la CES, pour que les États membres de l'UE se mettent d'accord sur une politique de migration et d'asile équitable, prennent en charge le sauvetage de personnes en danger en mer et permettent aux migrant-es de demander l'asile dans le pays de leur choix. À ce titre, une négociation sur la révision du règlement de Dublin doit voir le jour.**

Les valeurs humanitaires, le refus des discriminations, la lutte contre la misère et dans certains cas contre la barbarie, la recherche de valeurs démocratiques et sociales universelles...engagent notre organisation syndicale, notamment contre les « populistes » qui tentent de faire de ces questions leur fonds de commerce électoral.

## Les retraités de la SNCF élisent leurs représentants à la CPR

Jusqu'au 17 octobre, les retraités affiliés à la CPRP (Caisse de Prévoyance et de Retraites) du groupe SNCF vont choisir leurs deux représentants au Conseil d'Administration.

La campagne électorale en direction des adhérents se déroule par courrier sous forme de « newsletter » et sms, l'enjeu est de mobiliser, de massifier la participation EN VOTANT et faisant voter.

L'UNSA ferroviaire 1ere organisation syndicale réformiste et seconde du groupe SNCF a pour objectifs :

- défendre nos revendications,
- faire évoluer la gouvernance malgré, comme dans bien des instances, une sous-représentation des retraités,
- participer activement aux travaux en cours avec la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) pour faire de la CPRP l'organisme de sécurité sociale de la branche transport ferroviaire. Cela se traduira par 25000 affiliés supplémentaires.

Ce Conseil d'Administration, auquel participent les commissaires du gouvernement mandatés par les ministères de tutelle, transport, budget-, sécurité sociale, se réunit 3 fois par an.



## Les nouveaux minima de pension

La réforme du 14 avril 2023 a une incidence sur les minima de pension. On se souvient de la promesse d'une pension pour tous à 1200 euros. Voyons quelle est la réalité !

### Le Minimum contributif

À compter du 1er septembre, le montant du MICO de base passe à 8 509,61 € par an, soit 709,13 € par mois.

### Le Minimum contributif majoré

Il concerne les retraités pouvant justifier de plus de 120 trimestres d'activité. À compter du 1er septembre, le montant du Minimum contributif majoré passe à 10 170,86 € par an, soit 847,57 € par mois.

Pour les retraites prenant effet à compter du 1er septembre 2023, la revalorisation du Minimum contributif et du Minimum contributif majoré aura lieu au 1er janvier de chaque année, en fonction de l'évolution du SMIC. Cette revalorisation est beaucoup plus avantageuse que le mode de revalorisation des pensions, puisque le SMIC est revalorisé mécaniquement en fonction de l'inflation. A ces retraites de base, viennent s'ajouter les droits acquis au titre de la complémentaire AGIRC ARRCO. Mais dans tous les cas il semble bien difficile d'atteindre les 1200 euros.

### Combien de retraités concernés :

Selon le ministère du Travail, 700 000 personnes bénéficieront de cette augmentation cet automne et 1 million de retraités la percevront, avec effet rétroactif au 1er septembre 2023, au printemps 2024, le temps pour les caisses de reconstituer leur carrière.

### La majoration exceptionnelle

Pour les retraités qui ont liquidé leur pension avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la réforme instaure une majoration exceptionnelle des petites retraites (MAJEX) sous conditions de ressources qui pourra atteindre 100 euros par mois.

### Les conditions à remplir pour la percevoir :

Il faut :

- Bénéficier d'une retraite personnelle au taux maximum de 50 %.
- Justifier d'une durée d'assurance cotisée, tous régimes, de 120 trimestres.
- Ne pas dépasser 847,57 € par mois de pension de base ou ne pas excéder 1352,23 € par mois tous régimes cumulés (retraite de base et complémentaire) sans tenir compte de la surcote.

Sinon la majoration exceptionnelle est réduite du montant excédent ce plafond.

### Dernière minute :

**Le gouvernement envisagerait de ponctionner les réserves de l'AGIRC-ARRCO pour financer la progression de ces petites retraites. Solution pas vraiment au goût des partenaires sociaux qui gèrent la caisse de retraite complémentaire obligatoire !**

## Billet d'humeur

### Sous le signe de l'abaya !

Outre les aléas climatiques et leurs conséquences, la fin août a été marquée par de larges échos médiatiques concernant le port de l'abaya et du qamis au sein des établissements scolaires publics.

Oui, ces vêtements ont une forte connotation religieuse liée à l'islam et notamment au salafisme. Oui, ils n'ont pas leur place au sein des établissements scolaires qui sont des lieux où l'affichage ostentatoire des religions est proscrit.

La loi du 15 mars 2004 sur ce sujet est explicite mais, quelle que soit la religion ou l'idéologie, la volonté de certains de la contourner est bien réelle et permanente... et le restera, n'en doutons pas. Ils poursuivront leurs manigances. Et, avec la mode des tatouages, peut-être qu'un jour le tchador servira à cacher une croix sur le front, ou l'abaya une étoile de David au bas d'un mollet... On peut plaisanter, ou même rire... mais jaune.

Le ministre de l'Education Nationale soutenu par le Président de la République a profité de la période de la rentrée scolaire pour faire de ce sujet un point majeur de ses annonces dans sa nouvelle fonction ministérielle. Mais il y avait bien d'autres urgences, sauf à vouloir les soustraire des problèmes de rentrée par habileté politique en ce moment très médiatisé dans cette fonction. Par exemple, la grande difficulté à recruter des enseignants et l'augmentation des démissions parmi celles et ceux qui exercent, ou encore l'insuffisance des moyens attribués (entre autres) à l'aide aux élèves en situation de handicap, ou les remplacements non assurés d'enseignants en congé de maladie...

DANS UNE ÉCOLE LAÏQUE...

ON DÉPOSE SES CONVICTIIONS  
À L'ENTRÉE !



On ne peut que partager la fermeté de rejeter le prosélytisme religieux au sein des établissements scolaires, fut-il vestimentaire. Mais n'oublions pas que près de 20% des élèves de notre pays fréquentent des établissements privés confessionnels sous contrat, donc presque intégralement financés par de l'argent public (Etat pour les personnels et collectivités locales pour le fonctionnement, une grande partie des travaux d'entretien, de restauration des bâtiments ou de leur modernisation). Et dans ces établissements, au nom de leur caractère propre, il est fréquent d'y rencontrer des signes ostentatoires religieux, en façade des bâtiments et accrochés aux murs des classes, voire par les tenues ou effets vestimentaires d'élèves ou de personnels... Et on trouve ça normal ?

Un vrai sujet de débat quand on veut causer « laïcité » ! Mais un sujet que, depuis trop longtemps, les responsables et formations politiques de notre pays esquivent, oubliant que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Jean-Louis Girbal ,le 16 septembre 2023